RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE MODERNISATION PRE-RH

- Le 26 août 2019, par la décision D-2019-102, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet
- de modernisation PRE-RH (le Projet). Dans cette décision, la Régie demande notamment à
- 5 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
- 4 données nécessaires au suivi du Projet.

1 STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

- 5 Le Projet s'est terminé en novembre 2020 avec le déploiement des derniers éléments de la
- 6 Phase 2. Énergir rappelle que la Phase 1 a été déployée en septembre 2019.

2 COÛTS FINAUX ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 7 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
- 8 et les coûts finaux du Projet.

Tableau 1
Coûts finaux au 30 septembre 2021
(000 \$)

	Budget initial	Réel au 30 sept. 2021	Projeté	Coûts finaux	Écart
	(1)	(2)	(3)	(4=2+3)	(5=4-1)
Forfait intégrateur	3 000	3 161	0	3 161	161
Architecture	20	0	0	0	(20)
Réalisation	2 084	3 771	0	3 771	1 687
Post-implantation	72	125	0	125	53
Sous-total	5 176	7 057	0	7 057	1 881
Contingence	1 035	0	0	0	(1 035)
Total global	6 211	7 057	0	7 057	846

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

- Les coûts finaux au 30 septembre 2021 sont de 7,057 M\$. Il n'y a donc pas d'écart significatif
- depuis le précédent rapport annuel¹ (la projection au 30 septembre 2020 était de 7,055 M\$). Les
- 3 explications d'écarts sont sensiblement les mêmes que celles présentées au rapport annuel 2020,
- 4 soit:

5

6

7

8

9

10

11

12

13

1415

16

17

- L'écart de 161 000 \$ à la rubrique Forfait intégrateur s'explique par des demandes de changement touchant le déplacement du début de la Phase 2 d'un mois et un ajustement à la configuration des modules Talent et Absence, et ce, en lien avec la stratégie de déploiement;
- L'écart de 1,687 M\$ à la rubrique Réalisation s'explique :
 - d'une part, par l'ajout de ressources additionnelles afin de soutenir le déploiement de la Phase 2. Le besoin en ressources additionnelles pour la Phase 2 a été identifié à la suite du déploiement de la Phase 1 puisque l'effort requis des ressources attitrées au Projet avait été sous-estimé initialement; et
 - d'autre part, par l'ajout de ressources techniques pour la réalisation des travaux d'intégration entre les logiciels Oracle HCM et SAP (sous-estimation des efforts prévus initialement et enjeux reliés à l'intégration entre ces deux systèmes).
 - Le prolongement de l'échéancier a également occasionné des coûts additionnels.

3 IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 10 ans. L'augmentation de l'impact
- 20 tarifaire projeté est causée par l'augmentation des coûts du projet ainsi que par la réévaluation
- 21 des coûts récurrents.

Original: 2021.12.21

-

¹ R-4136-2020, pièce B-0019, Énergir-35, Document 1.

Tableau 2

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 10 ans (000 \$)	7 770 \$	10 135 \$

4 DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi. En
- vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-dessous
- 3 sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :
- Conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
 prévisions initiales; et
 - Atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.
- 7 Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre
- 8 fin au suivi.

6

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de modernisation PRE-RH
 et d'y mettre fin.